



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er juin 2015 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA15 13 0129

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA15 13 0130

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA15 13 0131

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Neuf (9) citoyens font des interventions. À 20 h 23, la période de questions est terminée.

CA15 13 0132

APPROUVER LE PROJET « LIRE, C'EST PAYANT », DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC QUI SE TIENDRA DU 17 AU 24 OCTOBRE 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet « Lire, c'est payant », journées d'amnistie pour les usagers de 13 ans et moins ayant une dette à la bibliothèque de Saint-Léonard, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec du 17 au 24 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1153126003

CA15 13 0133

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET D'IMPLANTATION AUX PARCS FERLAND, COUBERTIN, LUIGI-PIRANDELLO, HÉBERT ET GIUSEPPE-GARIBALDI, DE CIRCUITS D'ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEURS À L'INTENTION DES AÎNÉS AU « PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - MONTRÉAL 2015-2017 » DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet d'implantation, aux parcs Ferland, Coubertin, Luigi-Pirandello, Hébert et Giuseppe-Garibaldi, de circuits d'entraînement extérieurs à l'intention des aînés au « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 » de la Ville de Montréal.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la participation à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1154227007

CA15 13 0134

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SCÈNE CULTURELLE EXTÉRIEURE PERMANENTE AU PARC WILFRID-BASTIEN - CONTRAT NUMÉRO SP-89.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1150512010 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction d'une scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien, contrat numéro SP-89.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1150512010

CA15 13 0135

RATIFICATION - CONTRAT POUR DEUX REPRÉSENTATIONS DU SPECTACLE « LES CHRONIQUES DE SAINT-LÉONARD », LE 8 MAI 2015 - LES TOURNÉES JEAN DUCEPPE – 26 099,33 \$.

ATTENDU QU'une représentation additionnelle a été ajoutée à 15 h.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



De ratifier l'approbation du contrat avec LES TOURNÉES JEAN DUCEPPE, pour deux représentations du spectacle « Les chroniques de Saint-Léonard », le 8 mai 2015, au montant total de 26 099,33 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1153126004

CA15 13 0136

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 500 \$ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS EN APPUI AU PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE (PATROUILLE VERTE) POUR L'ANNÉE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière de 2 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1153385033

CA15 13 0137

APPROUVER LE PROJET DE BAIL AVEC COMMUNAUTO INC. POUR LA LOCATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT AU CENTRE HAUTOBOIS POUR LA PÉRIODE DU 9 JUIN 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2017, AINSI QUE LE RENOUVELLEMENT ET LA MODIFICATION DU BAIL EXISTANT AFIN D'AJOUTER UN ESPACE DE STATIONNEMENT À L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de bail par lequel l'arrondissement loue à Communauto inc., pour la période du 9 juin 2015 au 30 septembre 2017, un espace de stationnement au Centre Hautbois, moyennant un loyer mensuel de 70 \$, plus les taxes applicables ainsi que la modification au bail intervenu le 9 juin 2014, afin d'ajouter un espace de stationnement à l'aréna Martin-Brodeur, moyennant un loyer additionnel mensuel de 70 \$, plus les taxes applicables, et procéder au renouvellement de ce bail, pour une période d'un an, soit du 9 juin 2015 au 9 juin 2016. Ce dernier bail prévoit un renouvellement automatique d'année en année pour une période maximale de cinq (5) ans se terminant le 8 juin 2019.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer le bail et la modification au bail et d'encaisser ces recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1153385019

CA15 13 0138

REJET - SOUMISSIONS - FOURNITURE D'UN SERVICE D'ÉLAGAGE SYSTÉMATIQUE SECTORIEL D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14366 (RM15-0852).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour un service d'élagage systématique sectoriel d'arbres publics dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 15-14366 (RM15-0852).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1153128001

CA15 13 0139

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1150512006

CA15 13 0140

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1154821005

CA15 13 0141

AUTORISER LA VENTE À L'ENCAN À JUSTE PRIX DE VÉHICULES USAGÉS ET D'ÉQUIPEMENTS AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE VIE UTILE OU ÉTANT DEVENUS HORS D'USAGE - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassés leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, tel que détaillé au sommaire décisionnel numéro 1150391004, par l'intermédiaire de la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE, lors de l'encan prévu le 8 juillet 2015.

D'imputer les recettes et les dépenses reliées à cette vente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1150391004

CA15 13 0142

DISPOSER, À TITRE GRATUIT, DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET EN FAVEUR DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC (OPEQ), DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE CET ORGANISME ET LA VILLE DE MONTRÉAL.

ATTENDU l'entente numéro 832034 intervenue entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De disposer, à titre gratuit, de matériel informatique désuet, tel que détaillé au sommaire décisionnel 1150512009, de façon sécuritaire et de manière à favoriser une réutilisation des appareils sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1150512009

CA15 13 0143

ADOPTER L'AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER DE 2014 D'UN MONTANT DE 4 001 600 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'affecter le surplus de gestion de l'année 2014 d'un montant de 4 001 600 \$ au comblement des réserves suivantes :

Surplus de gestion affecté – Déneigement :	1 180 700 \$;
Surplus de gestion affecté – Imprévus :	232 400 \$;
Surplus accumulé affecté - Compétences locales :	516 000 \$;
Surplus de gestion affecté - Autres fins :	2 072 500 \$.

et ce, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2014 adoptée par le conseil de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1150512007

CA15 13 0144

REPORT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2014 NON RÉALISÉES ET AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉAFFECTATION D'UNE SOMME DE 4 539 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS PTI 2014 ET TRANSFÉRÉE EN BUDGET PTI ADDITIONNEL EN 2015 AFIN DE POURSUIVRE ET RÉALISER LES PROJETS PRÉVUS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 4 539 000 \$ provenant du surplus PTI 2014 et transféré en budget PTI additionnel en 2015 afin de poursuivre et réaliser les projets d'investissements prévus, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1150512008

CA15 13 0145

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD À ORGANISER DES ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES DU 8 AU 14 JUIN 2015, INCLUANT LA FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE MAINVILLE, ENTRE LES RUES JEAN-TALON EST ET DU HAUTOIS, LE 13 JUIN 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) à organiser des activités promotionnelles du 8 au 14 juin 2015, incluant la fermeture partielle de la rue Mainville, entre les rues Jean-Talon Est et du Hautbois, le 13 juin 2015, de 7 h à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.07 1153269001

CA15 13 0146

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2195-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOIT UNE PARTIE DU PARC LUIGI-PIRANDELLO, AUX FINS D'UNE COUR D'ÉCOLE (2195).

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lili-Anne Tremblay de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2195-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Luigi-Pirandello, aux fins d'une cour d'école (2195).

40.01 1153022010

CA15 13 0147

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2204-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOIT UNE PARTIE DU PARC LADAUVERSIÈRE, AUX FINS D'UNE COUR D'ÉCOLE (2204).

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2204-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Ladauversière, aux fins d'une cour d'école (2204).

40.02 1153022012

CA15 13 0148

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-340 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LA DATE RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN ABRI D'AUTO SAISONNIER.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-340 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier.

40.03 1151462006

CA15 13 0149

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-340 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À
MODIFIER LA DATE RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN ABRI D'AUTO SAISONNIER.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-340 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 17 juin 2015, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1151462006

CA15 13 0150

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-339 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À
MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LE TOIT
ET LES CÔTÉS D'UN PAVILLON DE JARDIN (GAZEBO) ET PERMETTRE SON
INSTALLATION AU-DESSUS D'UN BAIN À REMOUS (SPA).**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-339 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo) et permettre son installation au-dessus d'un bain à remous (spa).

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 17 juin 2015, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1153385024

CA15 13 0151

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2217 INTITULÉ : RÈGLEMENT INTERDISANT
L'USAGE DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX DE
L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 4 mai 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2217 intitulé : Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1156325001

CA15 13 0152

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5950, RUE HONORÉ-MERCIER - LOT NUMÉRO 1 333 130 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 avril 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé au 5950, rue Honoré-Mercier, lot numéro 1 333 130 du cadastre du Québec, dans la zone P12-05.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 4,1 mètres exigée suite à la dérogation mineure numéro 1883-376, soit réduite de nouveau à 3,9 mètres pour une portion de l'agrandissement réalisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1153385016

CA15 13 0153

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 8925, RUE DESCHAMBAULT - LOT NUMÉRO 1 332 817 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mai 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-07 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8925, rue Deschambault, lot numéro 1 332 817 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1153385027

CA15 13 0154

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 6126, PLACE LACOMBE - LOT NUMÉRO 1 335 493 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mai 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-08 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 6126, Place Lacombe, lot numéro 1 335 493 du cadastre du Québec, dans la zone H10-34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1153385028

CA15 13 0155

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT - 6290-94, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 124 860 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la résolution numéro CA15 13 0084 en date du 7 avril 2015, refusant la demande d'exemption en matière de stationnement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mai 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



D'abroger la résolution numéro CA15 13 0084 et d'accepter la demande d'exemption pour deux (2) cases de stationnement visant le changement d'usage du local situé au 6294, rue Jean-Talon, pour un usage de restauration (café Internet), lot numéro 1 124 860 du cadastre du Québec, dans la zone C01-22, et qu'une somme de 10 000 \$ soit exigée, le tout conformément à l'article 5.18 du règlement de zonage numéro 1886 ainsi qu'au règlement sur les tarifs en vigueur, considérant que la Direction des travaux publics est favorable au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1153385011

CA15 13 0156

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-02/I12-16 - 6041-65, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES - LOT NUMÉRO 1 333 346 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2015;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mai 2015;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet adopté lors de la séance du 4 mai 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mai 2015 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-02/I12-16 visant à autoriser l'usage « institution d'enseignement : école de métiers de l'industrie », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 6041-65, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 1 333 346 du cadastre du Québec.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 333 346 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, le 17 février 2015, joint à son annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment aux fins de l'usage « institution d'enseignement : école de métiers de l'industrie » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone I12-16 quant aux usages autorisés du Règlement de zonage numéro 1886.

SECTION III CONDITIONS

3. Seule une institution d'enseignement spécialisée dans l'enseignement des métiers de l'industrie est autorisée sur le territoire visé à l'article 1.

Le 1er juin 2015

4. Toutes les opérations reliées à l'exploitation d'un usage sur le territoire visé à l'article 1 doivent être conformes aux interdictions suivantes :
 - a) ne causer ni fumée (sauf celle émise par le système de chauffage), ni poussière, ni odeur, ni chaleur, ni gaz, ni éclat de lumière, ni vibration, ni bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit de la rue aux limites du terrain;
 - b) n'émettre aucune chaleur émanant d'un procédé industriel qui serait ressentie hors des limites du terrain;
 - c) ne présenter un danger important d'explosion ou d'incendie.
5. Les déchets solides et liquides dangereux ou polluants doivent être traités par une compagnie spécialisée dans le transport et le traitement de ces déchets.
6. La demande de certificat d'autorisation doit être déposée dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
7. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'applique.
8. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Annexe A

Certificat de localisation daté du 17 février 2015 et préparé par monsieur Robert Katz, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1153385021

CA15 13 0157

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-03/C05-16 - 4725-55, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOTS NUMÉROS 5 478 715 ET 4 795 426 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mai 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mai 2015 et de reporter, à la séance du 6 juillet 2015, l'adoption du second projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-03/C05-16 visant à autoriser l'usage « garderie », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 4725-55, boulevard Métropolitain, lot numéro 5 478 715 du cadastre du Québec, et un terrain de jeux accessoire à cette garderie en partie sur le lot numéro 4 795 426 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1153385022



CA15 13 0158

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2207-3 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015) (2207).

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2207-3 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207).

40.12 1153022009

CA15 13 0159

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2015.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De désigner madame la conseillère Lili-Anne Tremblay comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153022002

CA15 13 0160

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 MAI 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1153385030

CA15 13 0161

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - AVRIL 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1150539005

CA15 13 0162

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 20 h 23, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2015.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement